

**PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 18 octobre 2022 à 20h00**

Étaient présents : Béatrice RICHARD, Philippe BAUP, Gisèle BONNAY, Jean-Pierre SOLEILLAND, Evelyne ROBELET, Fabien GARNIER, Sylvain BERTHEAS, CHOLLET Yann, Céline BOUILLET, Raphael COTTIER,

Excusés : FORISSIER Laëtitia, Bernard CUTILLAS, GROZEILLER Bernard, Patrick VANET, Paul MIRANDON

Quorum : 8 - Secrétaire élue pour la session : Gisèle BONNAY

Béatrice RICHARD demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention pour la pergola et le parvis du nouveau bâtiment au Conseil Régional. Le Conseil accepte.

Ordre du jour

✚ Programme voirie : proposition Projet programme 2023

✚ Mise en sécurité de la RD au Bourg

✚ Cimetière : présentation du projet d'agrandissement

✚ Eclairage public : remplacement lampadaire : facturation

✚ Radon

✚ Piscine intercommunale : présentation de plusieurs scénarii

✚ 1000 cafés : proposition de signature de la charte

✚ RPQS CCPR : présentation

✚ Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et création d'une Unité Touristique Nouvelle à La Chapelle-Villars

PROGRAMME VOIRIE 2023

Philippe BAUP propose plusieurs points :

- la réfection de l'accès du parking de la Salle des Fêtes vers l'école privée. Yann CHOLLET demande si cette réfection serait faite en enrobée. Raphaël COTTIER explique qu'il faut être très vigilant sur le matériau utilisé car certains ne sont pas adaptés à notre environnement. Le gravillonnage par exemple n'est pas une solution satisfaisante sur nos domaines. Il faut faire aussi attention aux revêtements poreux qui laissent passer l'eau mais aussi les graminées. Ceci entraîne un entretien plus important.
- Au Grand Marat, une plateforme est à refaire au niveau du virage, sur le domaine public. Le Conseil souhaite savoir si le propriétaire riverain veut bien procéder à la réfection sur son terrain et coordonner les travaux car estime que la réfection ne servirait pas à grand-chose si seule la commune fait des travaux.

Des estimatifs seront présentés à la prochaine réunion pour décider de la programmation définitive.

Mise en sécurité de la RD au Bourg

Il est rappelé que les voitures traversent le village, souvent, à vive allure et qu'il convient de sécuriser le Bourg. Il est proposé de créer des plateaux avec « dents de requins » à chaque entrée du village. Raphaël COTTIER alerte que les riverains risquent d'être gênés. Béatrice RICHARD propose d'installer des « feux intelligents ». Philippe BAUP estime que ces équipements ne font pas ralentir les habitués du secteur. Raphaël COTTIER préconise plutôt des chicanes qui réduisent les voies, mais en restant franchissables pour les tracteurs, avec un ordre de priorité. Il souligne que cela permettrait aussi d'éviter de multiplier les panneaux de circulation. Le Conseil craint que ce soit quand même compliqué pour les gros engins agricoles. Raphaël COTTIER explique qu'il faut positionner correctement les panneaux pour prévenir des chicanes et favoriser le ralentissement. Le Conseil propose de poursuivre cette réflexion. Sylvain BERTHEAS rappelle que l'étude pour ce tronçon de route avait été incluse dans la réflexion de la sécurisation du Bourg et demande quand serait aménager la place du village. Béatrice RICHARD répond que rien ne doit être engagé tant que l'extension du Bourg ne serait pas plus avancée et que la vente des unités foncières soit finalisée. Sylvain BERTHEAS demande qu'un phasage des aménagements soit planifié.

Cimetière

Philippe BAUP présente les différentes propositions étudiées avec Gisèle BONNAY, permettant la création de 64 emplacements sur une superficie de 780 m². Les estimatifs présentent différentes solutions pour les murs d'enceinte : pierres, crépis, mixage des deux... La propriétaire du terrain concerné ainsi que les exploitants sont d'accord sur le principe et doivent de nouveau rencontrer Philippe BAUP et Gisèle BONNAY pour faire une proposition de prix pour l'acquisition du terrain. Le Conseil souhaite aussi qu'une réflexion sur l'aménagement de l'extension soit engagée.

Post conseil : Lors de la réunion du 25 octobre, la propriétaire et les exploitants sont revenus sur leur position et ont fait part à Philippe BAUP et Gisèle BONNAY de leur désaccord sur le projet présenté. S'agissant d'un programme d'utilité publique, ils continuent de travailler sur le dossier. Un géologue hydrologue a été contacté pour une étude de sol du terrain. Son rapport sera communiqué aux intéressés. Pour la prochaine réunion avec les personnes concernées, il leur a été demandé de fournir des documents relatifs au terrain (drainage) et de réfléchir à une proposition de prix de vente du terrain.

Eclairage public : remplacement lampadaire

Philippe BAUP rappelle que le lampadaire situé à proximité du parking du cimetière avait été accidenté. Il a été remplacé, par un équipement avec ampoules LED, et déplacé pour éviter un nouvel accident. Il présente la facture de l'entreprise SERPOLLET. Le Conseil Municipal donne son accord pour le mandatement.

Radon

Philippe BAUP rappelle l'obligation pour les communes de procéder à des contrôles de radon sur les bâtiments publics scolaires. SOCOTEC, qui a été mandaté pour cette opération, a installé des détecteurs qui seront relevés le 4 janvier 2023 (l'étude se fait sur des bâtiments chauffés).

Projet piscine intercommunale

Bernard CUTILLAS, référent de ce dossier, étant absent, il est décidé de reporter ce point à la prochaine réunion. Néanmoins, Béatrice RICHARD rappelle que le but initial de la réflexion sur ce projet était de prévoir la création d'une piscine qui pourrait être en activité toute l'année, et pour toutes les écoles du canton. Or, une piscine couverte est trop onéreuse. Les scénarii présentés ne répondent pas au but recherché et leur coût est exorbitant. Bernard CUTILLAS soumettra ultérieurement le dossier.

1000 cafés

Depuis quelques années, Béatrice RICHARD est en contact avec l'association « 1000 cafés ». Cette association existe depuis 3 ans et est en lien avec le groupe « SOS » à vocation d'accompagner les mairies pour la mise en valeur ou la création de bars/restaurants/multi-services.

Le principe de fonctionnement est le suivant :

- L'association gère le restaurant. Un protocole est mis en place et les porteurs de projet intéressés s'inscrivent sur le site des 1000 cafés. Le porteur retenu après analyse de son projet est salarié des 1000 cafés et bénéficie d'une enveloppe financière pour s'installer. L'association suit le projet et aide juridiquement la collectivité. C'est la société SOS qui rémunère le porteur de projet.
- La collectivité fixe le montant du loyer. Le Conseil demande si, au départ, il est possible d'offrir la gratuité du loyer ou si on doit fixer un loyer modéré. Fabien GARNIER demande quand et comment se passe la sortie du porteur de projet du programme. Il demande si on peut se désengager du protocole si le porteur choisi par la collectivité refuse d'intégrer le programme 1000 cafés. Béatrice RICHARD répond que l'on refuserait un porteur de projet qui ne s'inscrit pas à l'association. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une collaboration et explique que ce système permet de sécuriser le porteur de projet et la commune, notamment au niveau juridique. Des questions restent en suspens, Philippe BAUP demande s'il est possible que des représentants de l'association viennent présenter le programme au Conseil. Béatrice RICHARD propose d'inviter, lors d'une prochaine séance, l'interlocutrice avec qui elle a échangé.

RPQS CCPR

Philippe BAUP rappelle que le RPQS concerne l'Assainissement Non Collectif. Sur Chuyer, il indique que 231 installations existent. Les résultats de contrôles sont les suivants :

- 46 sont conformes sans réserves P4
- 43 sont conformes avec réserves P3
- 75 sont non-conformes P2
- 44 sont non-conformes P1
- 5 sont non-conformes P0
- 6 n'ont pas été contrôlées

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et création d'une Unité Touristique Nouvelle à La Chapelle-Villars

Le dossier de ce projet a été adressé à la mairie de Chuyer. La modification pour la création d'une Unité Touristique Nouvelle n'impacte pas la commune de Chuyer. Cependant, à la lecture de ce document, il est évoqué la création d'une nouvelle école à La Chapelle-Villars. Béatrice RICHARD indique que le maire lui a expliqué qu'une partie du dossier transmis a été inclus par erreur par le cabinet l'ayant rédigé et que cette partie n'est plus d'actualité.

Le Conseil s'interroge sur l'évocation de cette création et s'inquiète des répercussions que cela impliquerait sur le RPI. Le Conseil souhaite qu'un courrier demandant des précisions soit adressé à la mairie de La Chapelle-Villars.

Questions diverses

Bâtiment Communal : M DURNERIN demande que le conseil choisisse les coloris de sols, le carrelage et les faïences. Sylvain BERTHEAS réitère sa demande d'avoir, pour se prononcer, un support pertinent : des propositions concrètes avec modélisation 2D et 3D. Il est trop difficile de se prononcer sans avoir une vue d'ensemble. Béatrice RICHARD expose les échantillons fournis par l'artisan mandaté. Le Conseil souhaite des coloris plutôt clairs dans l'ensemble, et des touches de couleurs pour la faïence. Le Conseil réitère la demande d'avoir un document présentant différents exemples pour mieux se projeter.

La séance est levée à 22h30 La prochaine séance est fixée au 22 novembre à 20h00

Béatrice RICHARD, Maire de CHUYER